Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le 18/04/2018
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_059-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_059

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix huit, le douze avril à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Affaires Culturelles

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	60

Objet de la délibération:
Réseau de lecture publique - Adhésion à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF)

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Marie-France DURANDO, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Anne-Marie AMOROSO, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Michèle PELASSY, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Sylvain SENES, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Alain PARLANTI pouvoir à Nathalie GONZALES, Richard STRAMBIO pouvoir à Grégory LOEW, Sophie DUFOUR pouvoir à Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT pouvoir à Gérald PIERRUGUES, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Richard TYLINSKI, Alain HAINAUT pouvoir à Sylvie FAYE, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Florence LEROUX pouvoir à Guy DEMARTINI, Christine NICCOLETTI pouvoir à Mathilde KOUJI-DECOURT, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Alain VIGIER, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER, Jean-Daniel SANTONI pouvoir à Daniel MARIA

ABSENT(S) :
Franck AMBROSINO, Jutta AUGUIN, Bernard CHARDES, Marie-Christine GUIOL, André MENET, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Anne-Marie AMOROSO

RAPPORTEUR : Madame Nicole FANELLI

Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le 18/04/2018
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_059-DE

Fondée en 1906 et reconnue d'utilité publique en 1969, l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) est la plus ancienne association de bibliothécaires en France et la seule à regrouper des professionnels de tous types d'établissements quels que soient leur grade ou leur fonction.

Elle regroupe 3 000 adhérents : professionnels des bibliothèques ou concernés par le livre et l'univers numérique ainsi que les différents supports de culture et d'information (libraires, éditeurs, prestataires de services…), établissements ou collectivités (bibliothèques, centres de documentation, municipalités…)

L'ABF est un lieu d'échange constant sur tous les sujets concernant les bibliothèques, leurs publics et leurs personnels.

Elle est un interlocuteur privilégié du Ministère de la Culture et de la Communication sur toutes les questions du livre et de la lecture mais aussi à propos de l'évolution numérique.

Elle anime un partenariat avec l'ensemble de l'interprofession du livre et de l'information, des relations internationales structurées dans le cadre d'organismes internationaux de coopération.

L'ABF c'est aussi, un organisme de formation :

- la formation d'auxiliaire de bibliothèque enseigne les bases élémentaires du métier. Elle est dispensée dans toutes les régions et elle est sanctionnée par un titre national d'auxiliaire de bibliothèque,
- des journées d'étude sont organisées à l'échelon national et régional sur des thèmes d'actualité.

L'adhésion permet un accès gratuit aux journées d'étude et un tarif préférentiel pour le congrès annuel.

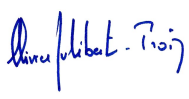
Le montant de l'adhésion 2018 s'élève à 295€ TTC, abonnement à la revue compris.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Culture réunie le 28 mars 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Dracénoise à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF),
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 17/04/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.